

o.253.0. - GT/MSA
o.263.1.

Berne, le 27 janvier 1992

06 28. Jan. 92 - 10

Note de dossier

CICR - Visite de départ de l'Ambassadeur Keusch (K)

La visite de départ de K auprès du Président Sommaruga (S), qui était accompagné de Messieurs Caratsch (Vice-Président) et Sandoz (Directeur de la Division Doctrine, Droit et Mouvement) a été l'occasion d'un échange de vues sur les deux dossiers suivants:

1°) Relations Gouvernement suisse et CICR

S évoque la conclusion éventuelle d'un accord de siège entre le Conseil fédéral et le CICR, destiné avant tout à souligner la neutralité de l'institution et son indépendance vis-à-vis des autorités suisses. Un tel accord pourrait se révéler d'autant plus indiqué que précisément la politique suisse de neutralité et, d'une manière générale, la position de la Suisse en Europe pourraient connaître une évolution considérable au cours des années à venir. K et le soussigné, sans rejeter l'idée d'un tel accord, ont néanmoins relevé qu'il serait inopportun de vouloir le présenter comme la conséquence directe d'une certaine "relativisation" de la politique de neutralité.

S précise encore que l'accord en question ne revêtirait aucun caractère fiscal. Il aurait avant tout une portée fonctionnelle. Le CICR en escompte également des avantages en matière de police des étrangers.

2°) L'après-Budapest

Le CICR a un intérêt évident à poursuivre ce que S nomme un "dialogue multilatéral structuré" avec les Gouvernements des Etats parties. Jusqu'à présent la Conférence internationale, associant statutairement les Gouvernements et les Sociétés nationales, a permis de servir de cadre à un tel dialogue. Mais si celui-ci ne peut plus avoir lieu, il faudra alors songer à d'autres structures.

Comme on le sait, le prochain Conseil des délégués doit se tenir durant l'automne 1993 au Royaume-Uni. L'idéal serait dès lors d'y greffer la Conférence internationale. Cela suppose toutefois que soit résolu d'ici là les problèmes rencontrés à Budapest en matière de participation. Si les autorités britanniques acceptent d'accueillir la Conférence internationale, on peut gager qu'elles mettront tout en oeuvre pour préparer le terrain sur le plan diplomatique.

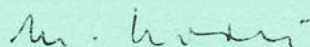
Il est toutefois possible que, faute de garanties suffisantes, la Grande-Bretagne n'estime pas possible de réunir toutes les composantes du Mouvement et renonce à convoquer la Conférence. Dans cette hypothèse, on pourrait envisager une réunion des Gouvernements des Etats parties - à laquelle les sociétés nationales pourraient également participer, par exemple avec un statut d'invité - convoquée soit à l'initiative du CICR, soit à l'initiative du dépositaire. Il s'agirait en sorte d'une "Review Conference", dont l'ordre du jour serait assez proche de celui qui avait été établi pour la Commission I à Budapest.

Selon S, on devrait savoir d'ici l'été si les Britanniques seront disposés à organiser la Conférence internationale en automne 1993. On peut à cet égard nourrir quelque inquiétude. Il y a peu de chance que progresse d'ici là la question de la participation de la Palestine. Il faudra donc reprendre contact avec le CICR, au mois de septembre au plus tard, et faire avec lui le point de la situation. Le dialogue doit être poursuivi, si possible selon les procédures qui font la spécificité du Mouvement, sinon avec les seuls Gouvernements. Quoi qu'il en soit, il est dangereux de laisser traîner les choses. La nature a horreur du vide. L'ONU ne manquerait pas de reprendre à son compte ce dialogue humanitaire, avec les risques de politisation et de dérapage que cela pourrait comporter.

Commentaires

Il est évident que la Suisse ne saurait se dérober, si elle était priée de mettre sur pied une Conférence des Etats parties au Convention de Genève et aux Protocoles additionnels. Il faut toutefois être conscient qu'un tel exercice impliquerait un effort considérable de préparation. Dans tous les cas, nous ne devrions nous lancer dans l'aventure qu'après avoir obtenu un minimum d'assurances quant aux problèmes de participation. Pour cela, il faudra nouer divers contacts avec les composantes les plus représentatives du Mouvement.

DIRECTION DU DROIT
INTERNATIONAL PUBLIC



(Godet)

Copie:

- DOI
- DDA
- LEU
- KT/VDF
- HEC/SAG
- Mission suisse, Genève

DE 28. Jan. 92 10